

Envoi par courriel et par courrier

292

DQ18

Projet de desserte ferroviaire au terminal  
maritime de Grande-Anse à Saguenay

6211-04-054

Québec, le 29 août 2012

Monsieur Carl Laberge  
Directeur commercialisation et projets  
Administration portuaire du Saguenay  
6600, chemin du Quai-Marcel-Dionne  
La Baie (Québec) G7B 3N9

**Objet : Projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse**

**Questions complémentaires du 29 août 2012 (DQ18)**

---

Monsieur,

À la suite des première et deuxième parties de l'audience publique tenues les 23 mai et 18 juin derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet les questions complémentaires suivantes dont les réponses sont attendues d'ici le **31 août prochain** :

1. À la suite d'une question du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, vous mentionniez que huit cours d'eau seraient traversés par la desserte ferroviaire (PR5.1, p. 3, QC-5 et p. 32, QC-32). Cependant, dans le DQ17.3, vous illustrez 27 traverses de cours d'eau. Veuillez expliquer cette différence.
2. Parmi les cours d'eau traversés par la desserte ferroviaire projetée, lesquels font partie des bassins versants de la rivière à Mars et de la rivière du Moulin ? Veuillez localiser ceux-ci sur une carte.
3. Selon votre réponse à la question 1 du DQ8.1 (p. 2), la voie ferrée se prolongerait jusqu'à l'extrémité est du parc industriel. À la suite d'une vérification sur *Google Earth*, il semble que des résidences situées sur le chemin Saint-Martin, à une distance de moins de 1000 mètres de la voie ferrée projetée, n'aient pas été illustrées. Veuillez confirmer la localisation de la ou des résidences manquantes.

4. Veuillez nous fournir les L<sub>10%</sub> horaires pour le Pt2, de la même façon qu'ils avaient été fournis pour le Pt1. Actuellement pour le Pt2, il n'est spécifié que les (PR3.1, p. 104 et 105)

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur Laberge, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rita LeBlanc  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission